
28 Février 2015 :

Nouvelle grève des mineurs de Bafgh

Depuis la semaine dernière les travailleurs de la mine de Bafgh, se mobilisent contre les licenciement de 17 de leurs camarades, ainsi que contre les promesse non tenues de la direction après les mouvement sociaux précédents qui avaient éclaté dans la mine à l'Automne dernier, ils s'étaient également mobilisés et remis en grève en Décembre 2014, pour protester contre des arriérés et des impayés de salaires qui atteignaient pour certains d'entre eux plusieurs mois de retards.

L'agence de *ILNA News* liée au monde du travail et proche des courants « réformateurs » du régime à rapporté que l'un des représentants des travailleurs avait déclaré à l'un de ses journalistes que depuis le Mardi 24 Février 2015 dernier, les agents de sécurité de la société refusaient de permettre aux travailleurs licenciés, le droit d'entrer dans les locaux de l'entreprise et sur le carreau de la mine.

Les travailleurs ont également été tentés d'organiser et de monter un syndicat libre, car ils se disent très préoccupés des répercussions des politiques économiques et de gestion de l'entreprise, sur leurs emplois et leurs avenir à long terme.

La mine de fer de *Bafgh Iron Kooshk company* est géré par une société privée , dont le patron et la « direction des ressources humaines » se moquent complètement des conditions de travail déplorables et des difficultés de fin de mois croissantes de leurs salariés, les équipements et les matériels de chantier sont vétustes et hors d'âges, les accidents du travail fréquents , tous les jours les équipes de jour et de nuit qui comptent environ 350 mineurs chacune sont obligée de descendre à pied au fond de la mine, en empruntant un escalier qui fait plus de 600 marches , des escaliers que ces même travailleurs doivent remonter de la même façon, une fois leur journées de travail terminée. Malgré le caractère dangereux et difficile de leur travail, Ils ne sont payés qu'environ à peu près entre 186 et 200 euros mensuels.

27 Février 2015 :

Une femme et sept hommes ont été pendus au cours des journées 26 et 27 Février

Selon les nouvelles parvenues lors des journées du 25 et 26 Février 2015, huit prisonniers dont une femme ont été exécutés dans les prisons de Kerman (Shahab), de Bandar Abbas, de Jiroft, et d'Adel Abad à Chiraz.

Deux prisonniers qui on pu être identifiés sous les noms de **Hossein Shahriari** et **Davood Jamal Barezi**, et qui avaient été accusés et impliqués dans des affaires de trafics de drogue, ont été exécutés dans la matinée du 26 Février 2015, dans la prison de la ville de Jiroft. Toujours à la même date, une prisonnier du nom **Mansoor Kargar**, qui avait été accusé et impliquée dans une affaire d'adultère et d'assassinat, a été exécuté dans la prison de la ville de Bandar Abbas.

Auparavant au cours de la journée du 25 Février 2015 des prisonnier-es qui ont pu être identifié-es sous les noms: d'**Ali Barsalamat**, **Moradbakhsh Saboki**, **Ali Dashtestan** et **Marzieh Hossein Zehi** qui avaient été condamné-es à mort après avoir été impliqués dans des affaires de trafics de drogue, ont été exécutés dans la prison Shabab située dans la ville de Kerman. Tandis qu'un autre prisonnier qui a pu être identifié sous le nom d'Amir **Bagherpoor**, et qui avait été condamné à mort pour une affaire d'assassinat, a été exécuté dans la prison d'Adel Abad située dans la ville de Chiraz.

25 Février 2015 :

Procès de syndicalistes pour avoir lancé une pétition contre les bas salaires et la précarité

Syndicaliste **Jamil Mohammadi**, membre du conseil d'administration du **Syndicat libre des travailleurs en Iran**, a été jugé, le 8 Février, **Jafar Azimzadeh**, un autre de ses camarades et militant syndicaliste a également été convoqué officiellement devant le tribunal.

Jamil Mohammadi a été informé par la Cour des charges judiciaires et des accusations retenues contre lui qui sont axées principalement sur le fait qu'il ai participé à l'organisation d'une pétition contre les bas salaires ayant récolté plus de 40 000 signatures, il est également accusé de: « *Collecte d'informations en vue d'organiser une collusion dans le but de commettre des crimes contre la sécurité nationale* ». **Jamil** a nié toutes ces accusations arbitraires, et a souligné qu'il n'avait fait juste que se mobiliser pour défendre les droits de ces camarades, ainsi que pour la défense des droits fondamentaux de tous les travailleurs en Iran.

Jamil Mohammadi et **Jafar Azimzadeh**, qui sont deux des principaux coordonnateurs d'une pétition signée par quarante mille travailleurs contre les bas salaires et la précarité, avaient été arrêtés à leurs domiciles le 30 Avril 2014 à minuit, au cours d'un raid des agents des forces du *Ministère des Renseignements*, leurs domiciles avaient été perquisitionnés et fouillés de fond en comble et a la suite de celui-ci, il avaient été respectivement détenus pendant 23 jours et 46 jours, dans la Section 209 de sinistre mémoire de la prison d'Evin à Téhéran.

Ces arrestations interviennent après le lancement de cette pétition de protestation lancée par les coordinateurs du **Syndicat libre des travailleurs en Iran** qui a réuni plus de 40 000 signatures, après que le Conseil suprême du Ministère du travail de la « *République Islamique* » ai une fois de plus violé ouvertement l'Article 41 de la loi sur le travail sur le salaire minimum par le biais d'une nouvelle directive qui été imposée aux travailleurs, dans le but selon eux, de les maintenir en dessous des seuils de pauvreté en vigueur en Iran.

Les organisateurs de cette pétition tentaient par la, de donner une occasion au Ministère du travail de réviser enfin comme cela avait été promis, les tarifs du salaire minimum fixé pour l'année 2014-2015, ces travailleurs se basaient aussi sur une manifestation lancée 2 années auparavant, où ils avaient également exigés, des révisions des salaires minimums fondées sur l'Article 41. Face à l'indifférence de ce ministère ils avaient également écrits une lettre ouverte publique à celui-ci, lui annonçant que s'il continuait à persister par ses travaux et ses directives, à maintenir des milliers de travailleurs en dessous des seuils de pauvreté, ils se verraient dans l'obligation d'organiser pour le 1er Mai 2014 de nouvelles manifestations et protestation devant ses bureaux de Téhéran.

Jamil Mohammadi a été jugé le 8 Février 2014, date à laquelle on l'a accusé successivement de: « *Collecte d'informations en vue d'organiser une collusion dans le but de commettre des crimes contre la sécurité nationale* », et de « *Troubles à l'ordre public et à la sécurité public, dans le but de perturber la sécurité nationale et de porter atteinte à l'image du régime par l'usage de propagandes mensongères* ». **Jafar Azimzadeh** quant à lui sera jugé le 1er de Mars 2015 de cette année, pour des charges judiciaires et des accusations similaires, il encoure aussi comme **Jamil** une lourde peine de prison et une forte amende.

25 Février 2015 :

Vingt et un prisonniers ont été exécutés au cours des dernières Quarante-huit heures

Alors que nous sommes toujours sans nouvelles du prisonnier politique Kurde Saman Naseem et de ces cinq autres codétenus qui se trouveraient toujours à l'isolement dans les couloirs de la mort de la prison Darya de la ville d'Urmieh depuis le mercredi 18 Février 2015 dernier, la machine à exécutions de masse du régime a continué dans ses sordides basses œuvres : 21 prisonniers qui étaient dans les couloirs de la mort de la prison d'Adel Abad à Chiraz, dans celle de Bam et celle de Bandar Abbas ont été exécutés au cours des dernières 48 heures.

Il convient de noter qu'aucunes des sources médiatiques et judiciaires officielles habituelles de l'État Iranien, n'ont rapportées ces exécutions, et que de fait que du silence du régime sur cette nouvelle vague d'exécutions, celles-ci peuvent de nouveau être considérées comme des exécutions clandestines et occultées volontairement.

Nous avons appris qu'au cours des dernières 48 heures, 21 prisonniers avaient été exécutés par pendaison dans trois prisons différentes, celles d'Adel Abad à Chiraz, à Bam et à Bandar Abbas.

Selon nos informations, et toujours au cours des dernières 48 heures, neuf autres prisonniers dont les identités ne sont pas encore connues, ont été exécutés dans la prison d'Adel Abad de la ville de Chiraz.

25 Février 2015 :

Préoccupations sur le sort de prisonnier politique Saman Naseem et son exécution probable

Les responsables de la prison Darya de la ville d'Urmieh, ont demandé cet après-midi à la famille de Saman Naseem, de venir recueillir les effets personnels de leur fils ce Samedi. Il faut préciser qu'aucune information plus précise n'a été fournie à la famille. Saman Naseem aurait dû selon les autorités iraniennes être exécuté ce Jeudi 19 Février. Trois jours avant le Mercredi 18 Février Saman et cinq autres prisonniers politiques également condamnés à mort avaient été transférés hors de leurs Quartiers pénitentiaires, puis emmenés vers des cellules d'isolement, situées dans un lieu de détention pour le moment encore inconnu. Le 19 Février 2015 un membre de la famille de Saman avait été informé par les autorités pénitentiaires de la prison Darya de la ville d'Urmieh que leur fils n'avait pas été exécuté sans lui donner plus de précisions. Mais quelques heures plus tard dans l'après-midi des fonctionnaires de cette même prison, ont demandé à un autre membre de la famille de Saman, de venir rechercher ses effets personnels le 21 Février 2015.

Le site Iranien d'opposition Campaign In Defense of Civil & Political Prisoners, a rapporté que Saman Naseem aurait été exécutée en présence du Procureur général de la Cour du « *Tribunal Révolutionnaire* » de la ville d'Urmieh. Saman Naseem avait été arrêté à l'âge de 17, et après avoir subi plusieurs mois de tortures, été condamné à mort, pour son appartenance au parti d'opposition.

On n'a pas non plus pour le moment obtenir d'informations plus précises, sur le sort des cinq autres condamnés à mort politiques: Yunes Aghayan, Habib Afshari, Ali Afshari, Sirwan Nejawi et Ibrahim Isapoor qui avaient été transféré Mercredi dernier en même que Saman Naseem.

25 Février 2015 :

Le prisonnier politique Manuchher Khalousi condamné à une peine de 6 ans de prison pour sa croyance en la religion Bahaie

Le « *Tribunal Révolutionnaire* » de la ville de Mashhad, a condamné **Manuchher Khalousi** à une peine de six ans de prison, pour ses convictions dans la foi **Bahaïe**.

Selon les rapports parvenus, les accusations portées contre M. **Manuchher Khalousi** sont d'avoir: « *diffusé de la propagande contre le régime* » et « *Agissements en vue de porter atteinte à la sécurité nationale* », bien que les « *preuves* » citées par le « *Tribunal Révolutionnaire* » ne valaient aucun motifs d'inculpation, celui ci s'est acharné sur ce prisonnier, sur la simple base de ses croyances dans la religion **Bahaïe**.

M. **Manuchher Khalousi** avait été arrêté chez lui le 29 Novembre 2013, après que des agents des forces du Ministère des Renseignement aient perquisitionnés et fouillé son domicile, pour la sixième fois depuis la Révolution de 1979. Lors de son procès, le 8 Juillet 2014 dernier, il a été inculpé ensuite: « *d'Agissements contre la sécurité nationale, en donnant des interviews avec des médias étrangers* ». Cependant selon sa famille et ses proches M. **Khalousi** n'a jamais donné la moindre interview, et cela que ce soit avec des médias iraniens ou étrangers connus.

Ses deux filles, **Nika** et **Nava Khalousi**, ont aussi été condamnées respectivement à des peines de six et quatre ans et demi de prison, pour des accusations: « *d'Appartenance à l'organisation Bahaïe* », de « *Participation à des activités illégales Bahaïes* », et pour avoir supposément: « *Diffusé de la propagande en faveur des Bahaïs et contre le régime de la République islamique* ».

En 1999 M. **Manuchher Khalousi** avait déjà été condamné à mort sur la simple base de sa croyance dans la religion Bahaïe. Cette peine avait ensuite été réduite en appel, à une peine d'un an de prison, date à laquelle il avait déjà purgé 19 mois de prison.

Notes **SSTI**: Les **Bahaïs** sont à l'instar des autres principales minorités régionales ou religieuses Iraniennes (Kurdes, Arabes du Khuzestân, Azéries, Turkmènes, Baloutches, Sunnites, Soufies, Derviches Gonabadi) , l'une des minorités parmi les plus ostracisées et les plus persécutée par la « *République Islamique d'Iran* ».

Ils n'ont pas le droit de toucher de retraite, ni de bénéficier des même droits sociaux que les Iraniens, d'étudier dans les écoles publique et d'avoir accès aux universités et aux études secondaires , d'écrire de noms un sur les sépultures de leurs morts, d'hériter, de monter des entreprises ou des commerces , de se réunir pour pratiquer leur religion, leurs lieux sacrés et leurs cimetières sont régulièrement détruits ou profanés, leurs bien sont systématiquement confisqués ou spoliés. Des pressions sont également régulièrement exercées sur les employeurs pour licencier leurs salariés **Bahaïs**, ainsi que sur les gouverneurs régionaux pour que leurs défunts ne soient pas inhumés dans les mêmes cimetières que les autres citoyens Iraniens.

Leur religion étant postérieure à l'islam, fait que celle ci est considérée comme une religion non protégée et hérétique par le régime.

13 Février 2015 :

Arrestation du militant syndicaliste Hatam Samadi

Le **Comité de Coordination pour la Création d'organisations Libres des Travailleurs en Iran** a publié une déclaration disant qu'un des membres du comité, notre camarade **Hatam Samadi** a été arrêté cette semaine à 10 h (heure locale) sur son lieu de travail, et que son arrestation avait été rapporté à sa famille par les agents du Bureau local du *Ministère des Renseignements* de la ville de Sanandaj (Province du Kurdistan Iranien).

Ribvar Abdollahi, un autre membre du **Comité de Coordination pour la Création d'organisations Libres des Travailleurs en Iran**, a lui aussi été arrêté et jugé le 4 Février 2015 dernier, pour des accusations: « *d'Activités en vue d'organiser la diffusion de propagande contre le régime* » et condamné à une peine d'emprisonnement d'un an, après une parodie de procès qui n'a duré que quelque minute. Son avocat a réussi cependant à faire que notre camarade **Ribvar Abdollahi** soit « *libéré temporairement* » moyennant une caution de 700 millions de Tomans, il convient toutefois de mentionner que comme dans d'autres affaires similaires récentes en Iran ayant visées des militants syndicalistes, cette « *libération temporaire* » ne veut pas dire que notre camarade syndicaliste Iranien soit définitivement libre pour autant- il peut selon la loi du pays être à tous moments convoqué et arrêté à nouveau par un « *Tribunal Révolutionnaire* » qui l'obligera à purger sa peine.

Le **Comité de Coordination pour la Création d'organisations Libres des Travailleurs en Iran** est une organisation syndicale libre qui se bat pour la défense des droits des travailleur-euses en Iran, les protestations et les manifestations de mécontentement ouvriers sont devenus dans le pays un phénomène fréquent au cours de ces dernières années, elle sont dues principalement à des fermetures d'usines, des vagues de privatisations suivies de plans de licenciements massifs, mais aussi à des retards de paiement des salaires systématique . Qui tendent à devenir une habitude de la part du patronat réactionnaire Iranien qui dans ses brutalités anti sociales, et dans ses politiques anti ouvrières, n'a rien à envier au patronat tout autant réaction.

6 Février 2015 :

Syndicaliste emprisonné Behnam Ebrahimzadeh de nouveau transféré dans une cellule d'isolement

Le militant syndicaliste Iranien emprisonné **Behnam Ebrahimzadeh**, a de nouveau été transféré en cellule d'isolement dans la section 209 de la prison d'Evin de Téhéran, et depuis plus de 14 jours et n'a eu aucune possibilité d'entrer en contact avec sa famille, alors que son fils est gravement malade.

Selon le premier rapport parvenu, le jeudi 22 Janvier 2015, le militant syndicaliste et prisonnier politique Iranien **Behnam Ebrahimzadeh** a été transféré depuis le Quartier numéro 2 de la prison de Gohardasht Rajae Shahr à Karaj, vers le Quartier des cellules d'Isolement de la Section 209 de la prison d'Evin

Au moment de la publication de ce rapport, **Behnam** n'a toujours pas été en mesure d'appeler ou de recevoir de visites de sa famille, et ses proches n'ont pas pu avoir pour le moment d'informations plus précises sur la raison officielle de ce transfert arbitraire.